

Il appartiendra maintenant aux experts de fixer les modalités de ce nouveau régime. Je m'attacherai à souligner deux points qui me paraissent d'une grande importance politique : tout d'abord un régime Ciels Ouverts devra, selon nous, être étendu le moment venu à l'ensemble des pays européens qui souhaiteraient y participer. Une telle extension à des pays neutres me paraît être dans l'ordre des choses car ce sont des nations et non des alliances ou des pactes qui seront détentrices des droits et obligations qui découleront de l'accord.

Et ensuite, un accord Ciels Ouverts, s'il doit être jugé avant tout en fonction de ses mérites propres, n'est pas non plus sans rapport avec les autres régimes de vérification en cours des négociations, à commencer par les négociations CFE.

La relation est étroite et évidente et il faudra en tenir compte. Quand bien même le champ d'application géographique n'est pas le même pour les négociations CFE et Ciels Ouverts, les deux régimes, l'un de vérification, l'autre de transparence, seront appelés à s'épauler mutuellement.

Mais Ciels Ouverts, quel que soit son intérêt, ne doit pas nous faire perdre de vue que l'accord CFE sera réellement la pierre angulaire du nouvel environnement de sécurité qui se dessine en Europe. Ce nouvel ordre, que nous souhaitons tous, ne pourra s'établir sans qu'aient été éliminés les déséquilibres militaires accumulés au cours de 40 ans de confrontation larvée.

Nous voulons donc un accord CFE, un, avant la fin de l'année. C'est là pour nous le point de passage obligé de toute politique Est Ouest dynamique et entreprenante.

Il reste encore quelques obstacles à éliminer, entre autres la question des forces stationnées, de l'aviation et des hélicoptères. Sur ces trois points, nous avons fait avec nos alliés des propositions de nature, me semble-t-il, à faire avancer les choses.

Sur la question du personnel stationné, nous visons à un abaissement significatif des plafonds. Cette proposition va dans le sens du mouvement qui se dessine et qui laisse présager des réductions plus importantes qu'initialement prévues.

Sur l'aviation, nous faisons droit à une requête qui était surtout celle de l'URSS en incluant les intercepteurs de défense aérienne dans une catégorie à part, ce qui permet à ceux qui le souhaitent, de structurer leur force avec la flexibilité nécessaire.

Cette proposition ne remet pas en cause l'essence de notre approche qui veut que tous les avions de combat basés à terre, quelle que soit leur vocation, soient couverts. J'insiste sur ce point, pour nous, fondamental.